



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 14 JUIN 2021**

Date de la convocation :
07 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Date d'affichage :
07 Juin 2021

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, M. Michael HONORE, Mme Virginie MARTEL, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Alain COURAULT, Mme Angélique WASIL, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 2

Excusés : Mme Cindy QUESTE, M. Serge HERMANT.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés ayant donné procuration : Mme Cindy QUESTE pouvoir à M. Romain DRUMÉZ, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Remplacement d'un conseiller municipal pour le Centre Communal d'Action Sociale

Suite à la démission de Monsieur Ludovic DECOCQ, conseiller municipal, il convient de le remplacer au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6, R.123-7, R.123-8 et R.123-9 ;

Vu la délibération 2020.24.05.06 du 24 mai 2020, déterminant le nombre de poste au conseil d'administration du C.C.A.S.

Vu la délibération 2020.11.06.17 du 11 juin 2020 concernant l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Vu le courrier reçu le 10 mars 2021 par lequel Monsieur Ludovic DECOCQ fait part de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal ;

Considérant que Monsieur Ludovic DECOCQ avait été élu pour siéger au Conseil d'administration du C.C.A.S ;

Article R.123-9 : « Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section ».

Par conséquent le conseiller municipal suivant dans l'ordre de la liste « Un nouveau souffle pour Mazingarbe » est Monsieur Jimmy DELESTIENNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre et 0 abstention).

Acte la nomination de Monsieur Jimmy DELESTIENNE au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Monsieur Ludovic DECOCQ, démissionnaire.

La liste des administrateurs est la suivante :

- Mme Anne-Marie DUHAMEL ;
- Mme Sophie PASSERIEUX ;
- Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN ;
- M. Joël BIGOURD ;
- M. Philippe CARON ;
- M. Jimmy DELESTIENNE ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant